

N° d'ordre : 20200720-13DCC



**EXTRAIT DU REGISTRE  
 DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
 Séance du 20 juillet 2020  
 DES DELIBERATIONS**

L'An deux mille vingt, le lundi vingt juillet à dix-neuf heures trente, les membres du Conseil de la Communauté de communes de la Veyle, légalement convoqués, se sont réunis au gymnase de l'Escale à SAINT-JEAN-SUR-VEYLE sous la présidence de Christophe GREFFET.

COMMUNES	DELEGUES	Présent(s)	Excusé(s)	Absent(s)	COMMUNES	DELEGUES TITULAIRES	Présent(s)	Excusé(s)	Absent(s)
Bey	M. GENTIL	x			Mézériat	G. DUPUIT	x		
	M. GADIOLET (suppléant)					N. ROBIN	x		
Biziat	G. AGATY	x			Perrex	L. VOLATIER	x		
	C. LEMONON (suppléante)					J.-J. VIGHETTI	x		
Chanoz-Châtenay	O. MORANDAT	x			Pont-de-Veyle	J.-M. MONTANGERAND (suppléant)			
	K. LACROIX (suppléante)					A. ALEXANDRINE		x	
Chaveyriat	G. RAPY	x			Saint André d'Huiriat	L. MICHEL	x		
	G. RONGEAT (suppléante)					V. CONNAULT	x		
Cormoranche-sur-Saône	J. PALLOT	x			Saint Cyr-sur-Menthon	MC. BODILLARD (suppléante)			
	N. LE MOAL (suppléante)					J.-L. CAMILLERI	x		
Crottet	J.-P. LHÔTELAIS	x			Saint Genis-sur-Menthon	H. ANGLÉSIO	x		
	C. TURCHET	x				B. PELLETIER	x		
Cruzilles-les-Mépillat	M. DANNACHER	x			Saint Jean-sur-Veyle	C. GREFFET	x		
	D. BOYER	x				M. BROCHAND (suppléant)			
Grièges	J. POLONIA (suppléant)				Saint Julien-sur-Veyle	A. RENOUD-LYAT	x		
	A. GREMY	x				R. BROYER (suppléant)			
	T. CHARVET	x				S. REVOL	x		
Laiz	A. SANDRIN		x		Vonnas	L. MAUGE (suppléant)			
	S. SCHAUVING	x				A. GIVORD	x		
	S. MARECHAL GOYON					J.-F. CARJOT	x		
			x			E. DESMARIS	x		
				F. DUBOIS		x			
				J.-L. GIVORD	x				

**Envoi de la convocation** :13/07/2020

**Affichage de la convocation** :15/07/2020

**Nombre de conseillers élus** : 32

**Nombre de conseillers présents** : 29

M. Michel GENTIL a transmis pouvoir à M. Christophe GREFFET et a rejoint la séance à 20h15

Mme Annie SANDRIN a transmis pouvoir à Mme Annick GREMY

Mme Aurélie ALEXANDRINE a transmis pouvoir à M. Luc MICHEL

Mme Françoise DUBOIS a transmis pouvoir à M. Jean-François CARJOT.

**A l'unanimité, Monsieur AGATY est désigné Secrétaire de séance.**

**OBJET : AFFAIRES GENERALES – Désignations au sein de l'Établissement Public Foncier de l'AIN (EPFL)**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code l'urbanisme relatif aux établissements publics fonciers,

Vu la délibération n°640 du Conseil communautaire de la Communauté de communes de la Vallée de la Veyle en date du 25 septembre 2006 actant l'adhésion de la Communauté de communes de la Vallée de la Veyle à l'Etablissement public Foncier de l'Ain,

Vu la délibération n°20170424-10 DCC du Conseil communautaire en date du 24 avril 2017 actant l'adhésion de l'intégralité du territoire de la Communauté de communes à l'Etablissement public Foncier de l'Ain,

**Considérant** que l'Etablissement Public Foncier Local (EPFL) de l'AIN a pour compétence de réaliser notamment pour le compte de ses membres, toute acquisition foncière ou immobilière en vue de constitution de réserves foncières en application des articles L221-1 et L221-2 du Code de l'urbanisme ou pour la réalisation d'actions ou d'opérations d'aménagement au sens de l'article L300-1 du même code ;

**Considérant** que suite au renouvellement général des conseillers municipaux et communautaires intervenu en mars 2020, il est nécessaire de procéder à la désignation de nouveaux représentants de la Communauté de communes au sein de l'Etablissement Public Foncier de l'AIN (EPFL) ;

**Considérant** que l'article 8 des statuts de cet établissement public prévoit que pour être représentée dans l'Assemblée générale, la Communauté de communes doit désigner 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants et que dans ces délégués désignés, il faut choisir un administrateur et un administrateur suppléant qui seront membres du Conseil d'administration, selon les articles 9 et 10 ;

**Considérant** que les candidatures suivantes sont proposées pour les délégués et administrateurs :

Délégués titulaires	Délégués suppléants
Jean-Philippe LHÔTELAIS	Jean-Luc CAMILLERI
Alain GIVORD	Sébastien SCHAUVING

Administrateur titulaire	Administrateur suppléant
Jean-Philippe LHÔTELAIS	Alain GIVORD

Le Conseil Communautaire,  
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ELIT les deux délégués et leurs suppléants ainsi qu'un administrateur et un administrateur suppléant, comme présentés ci-dessus ;

AUTORISE le Président à signer la présente délibération et entreprendre toutes démarches à l'exécution de celle-ci.

Certifié exact et pour extrait conforme

Le Président,

Christophe GREFFET.



Certifié exécutoire

Affiché le :

24 JUL. 2020

Transmis en Préfecture le :

24 JUL. 2020